



Trousse de secours « Multirisques »

■ Gamme **Multirisques**



4/6 personnes

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED
en tant qu'assembleur sous le numéro
FR-PR-000017815

Adresse :



ZA des Pierrelets

38 Avenue des Pierrelets

45380 CHAINGY

TRO 2230 FLJ

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage de la Trousse de secours Multirisques, référence TRO 2230 FLJ dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

10 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
4 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
1 pansement adhésif 10 cm x 6 cm	CLASSE I
2 pansements compressifs stériles	CLASSE I (S)
6 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
2 bandes extensibles 3 m x 5 cm	CLASSE I
1 bande extensible 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à échardes à mors plats	/
1 paire de gants jetables	CLASSE I
12 épingles de sûreté	/
1 doigtier en cuir	/
1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine	/
5 compresses d'alcool à 70°	/
5 compresses anti-coups au calendula	/
3 sachets de crème réparatrice petites brûlures, petites gerçures	/
3 compresses imprégnées d'une solution hydroalcoolique	/
3 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE II a
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE II b
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12
de la directive sur les dispositifs médicaux
2017/745 et de l'article R5211-67 du code de
la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Fait à Chaingy, le 24/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur
général de l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé pendant une période de 5 ans.